



Modalités de candidature des élèves au Conseil de la Vie Collégienne (CVC).

publié le 06/11/2018 - mis à jour le 08/05/2019

"L'année dernière, le collège a mis en place le Conseil de la Vie Collégienne (conformément au décret n°2016-1631 du 29/11/2016). Il permet aux élèves de s'impliquer davantage dans la vie du collège, de faire des propositions, d'organiser des événements, de mettre en place des actions...Ils peuvent dialoguer, échanger avec les adultes qui font partie de cette instance. Ces derniers sont présents pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets.

Plusieurs propositions ont vu le jour :

- ▶ Rencontre inter-CVC avec 3 collèges du secteur (Agrippa d'Aubigné, Edgar Quinet, Beauregard de Burie).
- ▶ Repas à thème (mexicain et irlandais).
- ▶ Mois anti-gaspillage.
- ▶ Pique-nique dans la cour durant le temps fort.
- ▶ Accueil de tous les CM2 par des élèves de différents niveaux.
- ▶ Installation de nouveaux rideaux dans les vestiaires.
- ▶ Court-métrage de science fiction (non abouti).
- ▶ Bal des 3èmes (reconduit).

Modalités des élections au C.V.C

- ▶ **Les élèves ont jusqu'au 21/11 pour déclarer leur candidature et faire campagne** (ils doivent se faire connaître auprès de Mme Deveza et Mme Morin, CPE).
- ▶ **Tous les élèves peuvent se présenter à l'élection.**
- ▶ **Les candidats doivent former un binôme paritaire par niveau** (un titulaire fille/garçon accompagné(e) d'un(e) suppléant(e) garçon/fille).
- ▶ **Les élèves devront élire 2 titulaires+ 2 suppléant(e)s par niveau = 8 représentants élus.**
- ▶ **Lors du vote les élèves choisiront 2 titulaires+ 2 suppléant(e)s de leur niveau** (les élèves de 6ème voteront pour les candidats 6ème...).
- ▶ **Le mandat dure 1 an.**

 18_19_rc_cvc_affiche_vote (PDF de 676.8 ko)

Les élections auront lieu du 24/11 au 2/12, le vote se fera par pronote.

La première réunion CVC aura lieu le vendredi 7 décembre de 10h à 12h, les élu(e)s au CVC éliront un(e) vice-président(e) qui sera présent(e) au CA et présenteront leurs projets.

Cette instance sera également composée d'élèves volontaires qui auront une idée de projet après l'élection (il faudra néanmoins que le jeune se fasse connaître suffisamment tôt)."

Tu es intéressé(e) ? Tu as des idées ? Fais- toi connaître auprès des CPE.